



Séjour « d'intégration 6èmes » - CHARTE DE SEJOUR ODCV / Collège

Espace Mille Sources- Bugeat

Considérant :

- que toutes les parties prenantes d'un séjour dit « intégration des classes de 6^{èmes} » à Bugeat - Espace Mille Sources (*responsables d'établissement, équipe d'encadrement, organisateur du séjour, partenaires, équipe du Centre et élèves*) **partagent l'objectif commun de faciliter l'apprentissage du « vivre et travailler ensemble en 6^{ème} » ;**
- qu'un séjour construit avec l'ODCV et mis en œuvre en début d'année scolaire est un des moyens de répondre à cette mission des collèges ;

l'ODCV, organisateur du séjour et le collège inscrit, s'engagent respectivement sur les points suivants :

- 1. L'ODCV** organise les séjours d'intégration 6èmes dans le respect des finalités et des modalités retenues par le **Conseil Départemental de la Corrèze** et la **DSDEN**, indiquées dans le dépliant de présentation et développées dans les documents remis aux collèges participants.
- 2. L'ODCV** met à disposition de l'équipe d'encadrement du collège un coordinateur ODCV dans le but de :
 - faciliter l'installation et présenter les règles de vie dans le centre, intégrant leur composante éco-citoyenne.
 - Adapter le déroulement des activités aux besoins des classes, affinés sur place, dans la limite des impératifs de fonctionnement,
 - conduire certaines activités de découverte conformément aux objectifs définis dans le projet pédagogique du séjour,
 - aider l'équipe d'encadrement à assurer la sécurité des élèves sur l'ensemble du séjour.
- 3. L'ODCV s'engage à mettre en place les actions nécessaires pour que les principes généraux du protocole sanitaire soient respectés :**
 - Le maintien de la distanciation physique
 - L'application des gestes barrière
 - La limitation du brassage des élèves
 - L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et du matériel
 - L'information, la communication et la formation.
- 4. Le collège participant au séjour :**
 - s'assure que tous les membres de l'encadrement ont pris connaissance des documents de présentation fournis par l'ODCV et du projet pédagogique de séjour validé par l'établissement,
 - désigne un référent-projet chargé de relayer les informations collège / ODCV,
 - intègre l'aspect « vie quotidienne des élèves » dans le projet pédagogique du séjour.
 -

5. L'équipe d'encadrement des classes (*enseignants et autres personnels*) s'engage à :

- respecter l'emploi du temps établi, notamment pour les activités ou visites réservées, sauf contraintes météorologiques ou exceptionnelles.
- préparer si nécessaire les outils pédagogiques adaptés aux activités, en complément ou en remplacement de ceux proposés par le Centre (*ex : questionnaires*).
- s'organiser pour assurer la gestion de la vie quotidienne et l'encadrement des activités
- proposer aux élèves, au cours du séjour, un ou plusieurs temps de sensibilisation et d'évaluation de l'objectif « **vivre ensemble** », particulièrement au cours d'une veillée spécifiquement consacrée à la vie au collège, faisant suite à celle préparée par les animateurs sur la vie au centre (séjour avec nuitées).